

**Rapport du Président**

Séance Publique des jeudi 11 et  
vendredi 12 décembre 2008

**Service instructeur**  
Archives Départementales

7<sup>ème</sup> **Commission**  
**N°-CG-2008-5-7-1**

**Service consulté**

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES**  
**BUDGET PRIMITIF 2009**

Résumé : Le présent rapport propose le vote pour les Archives Départementales de **crédits d'investissement à hauteur de 90 000 euros** et de **crédits de fonctionnement à hauteur de 134 000 euros**. Ces montants sont destinés à permettre la poursuite de l'œuvre de collecte, de conservation et de communication des archives et à soutenir l'action des Sociétés d'Histoire et du CERARE.

Les missions des Archives Départementales sont rappelées dans la loi du 15 juillet 2008 sur les archives, reprise dans le Code du patrimoine : elles doivent contrôler les archives publiques, les collecter, les classer, les conserver, les communiquer et les mettre en valeur. Elles ont aussi une responsabilité en matière de traitement des archives privées, spécialement celles des entreprises ayant dû cesser leur activité.

**1. En 2008**

Les opérations de contrôle sur les archives des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des administrations de l'Etat, du département, des hôpitaux sont menées quotidiennement. La réorganisation très accélérée de nombreuses administrations, la suppression immédiate ou programmée de nombreux services ont des répercussions importantes sur le fonctionnement des archives : si des moyens humains et matériels suffisants ne sont pas mis en œuvre le risque d'une perte d'archives importantes est réel.

Au premier semestre 2008, 42 structures ont été contrôlées. L'accroissement global des six premiers mois de l'année équivaut à peu près à celui de toute l'année 2007.

Ce qui pose immédiatement la question de la saturation des magasins : malgré l'investissement progressif des locaux des archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche (bâtiment I de la cité administrative de Colmar) l'espace disponible manquera dès 2009 : ces locaux ne seront en effet complètement libérés qu'à l'été 2010.

Les Archives Départementales, qui abritent aujourd'hui environ 25000 mètres linéaires de documents doivent faire face à un afflux inédit, avec des moyens réduits. Toujours au premier semestre 2008, 11000 articles d'archives ont été communiqués dans la salle de lecture pendant 2065 journées de travail. Le site Internet a reçu 718 927 visites ; les internautes peuvent y consulter les armoiries des communes, les plans de finage (vers 1760), la collection de cartes postales, des listes de victimes des différents conflits et aussi toute une série de pages d'inventaires et de répertoires.

Pendant l'année 2007-2008 le Service Educatif a accueilli 1162 élèves de 48 classes différentes.

## **2. En 2009**

La période actuelle impose aux Archives Départementales plusieurs défis :

- la réorganisation administrative est l'occasion de travailler avec des administrations qui doivent dans un délai rapproché quitter les locaux qui les hébergent depuis longtemps parfois,
- les nouvelles méthodes de travail, la numérisation et la dématérialisation amènent à réfléchir à des systèmes de conservation pérenne onéreux mais indispensables,
- en raison du contexte économique, les entreprises défailtantes sont nombreuses et il faut essayer de suivre leurs archives

Tout ceci alors que les locaux arrivent à saturation plus rapidement que prévu en raison d'un afflux inédit.

La réflexion préalable à la construction d'un nouveau bâtiment est cependant lancée et notamment au travers du Groupe Projet n° 6 Pôle culturel (Projet pour le Haut-Rhin), animé par Mme Brigitte Klinkert, vice-présidente.

Par ailleurs, la mise en place d'un progiciel spécifique, permettant de traiter les documents quel que soit leur support, doit se réaliser.

### **Il vous est donc proposé d'inscrire :**

- En investissement une autorisation de programme de 175 000 € et des crédits de paiement de 90 000 €
- En fonctionnement des crédits de paiement de 134 000 € dont 51 000 € pour les publications des Sociétés d'Histoire et 9 000 € pour le CERARE.

- Les recettes prévisionnelles des Archives pour 2009 se montent à 3100 Euros.

Je vous prie de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits destinés aux Sociétés d'Histoire et au CERARE.  
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER